

PROVINCE de QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE :-
(Aux personnes habiles à voter ayant le droit
d'être inscrites sur la liste référendaire)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 5 mars 2018, le conseil a adopté le projet de règlement intitulé :

- Règlement 432-2018, Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux de la zone ACT-115.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 avril 2018, à 19h30, au Bureau municipal, 671 rue Saint-Régis. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un conseiller désigné par le maire expliquera ce projet de règlement et les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, 671, rue Saint-Régis, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h, du lundi au jeudi, le jeudi de 19h00 à 21:00 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ à Saint-Isidore ce vingt-sixième jour de mars 2018.

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Saint-Isidore certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, le 26e jour de mars 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, 26^e jour de mars 2018.
